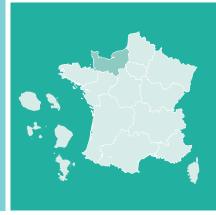
CHIFFRES CLÉS DES ENTREPRISES D'INSERTION

2023

NORMANDIE





Performanceéconomique

49,9 M€ de produits dont 82% de C.A

40.8 M€ de chiffre d'affaires 35,9 M€ de masse salariale redistribuée 7,6 M€ d'aide aux postes perçues 1 M€ d'impôts et taxes versés 8% des entreprises sous statut commercial



Services et transports

Chiffre d'affaires 7,7 M€

Nombre d'ETPi 165



Déchets

Chiffre d'affaires

4,7 M€

Nombre d'ETPi

Chiffre d'affaires

2,5M€

61



ravail temporaire

Chiffre d'affaires

16,5 M€

Nombre d'FTPi 443



Chiffre d'affaires

0,1 M€

Nombre d'ETPi 182



Chiffre d'affaires

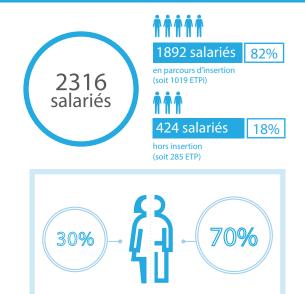
9,5 M€

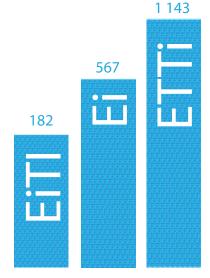
Nombre d'ETPi



Nombre d'ETPi 48

Parcours vers l'insertion durable





Nombre de personnes en parcours d'insertion

Profil des personnes en parcours d'insertion à leur entrée







d'allocataires de minima sociaux



de jeunes de moins de 26 ans



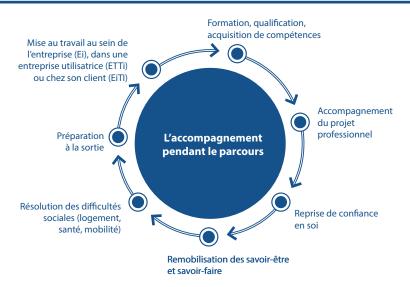
de séniors de 50 ans et plus



reconnues travailleurs handicapés

 $Certains\ peuvent\ entrer\ dans\ plusieurs\ cat\'egories\ et,\ \grave{a}\ ce\ titre,\ \grave{e}tre\ comptabilis\'es\ dans\ chacune\ des\ cat\'egories.$

Performance sociale





Les entreprises d'insertion en résumé

Au-delà de leur vocation économique, inhérente à toute entreprise, les entreprises d'insertion mettent l'inclusion des plus vulnérables au cœur de leur stratégie d'entreprise.

Par leur action, elles favorisent, chaque année, le retour à l'emploi de milliers de personnes en difficulté : demandeurs d'emploi de longue durée, allocataires de minima sociaux, jeunes sans qualification, seniors, etc.

Les entreprises d'insertion (Ei), les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTi) et les entreprises d'insertion par le travail indépendant (EiTl) mobilisent l'activité économique, par un contrat de travail ou par l'apport d'affaires, pour permettre aux personnes d'être immédiatement en situation de production et de construire un accompagnement socioprofessionnel qui vise l'insertion durable.

- > Des entreprises soumises aux mêmes règles fiscales, économiques et juridiques que toute TPE/PME.
- > Des entreprises qui font le choix de la qualité, déjà 140 d'entre elles sont labellisées RSEi par l'AFNOR.
- > Des ressources provenant à plus de 80% de la commercialisation des biens et des services qu'elles produisent.
- > Des entreprises conventionnées par l'État pour leur mission d'inclusion dont découle une aide au poste par ETP d'insertion.
- > Des moyens spécifiques dédiés à l'accompagnement et l'encadrement des personnes en parcours.
- > Un contrat de travail de droit commun ou l'apport d'affaires d'une durée maximale de 2 ans.

